
Présidence : Arménie

978^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 2 juin 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 10 h 55

2. Président : Ambassadeur A. Papikyan

Le Président a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du FCS durant la pandémie de Covid-19, telles que décrites dans le document FSC.GAL/31/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/216/21) (FSC.DEL/216/21/Add.1), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/219/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/214/21 OSCE+), Royaume-Uni, Canada, Fédération de Russie (annexe)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Questions de logistique liées au format des prochaines réunions du FCS pendant la pandémie de Covid-19 : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 juin 2021, à 10 heures, par visioconférence



978^e séance plénière

Journal n° 984 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Notre évaluation générale des causes, du déroulement et des conséquences du conflit interne ukrainien est bien connue de nos estimés partenaires dans ces négociations et reste valable. À cet égard, et dans l'exercice de notre droit de réponse, nous souhaitons commenter les déclarations d'un certain nombre de délégations concernant la décision souveraine de la Fédération de Russie de déployer 20 nouvelles unités et formations militaires dans le district militaire occidental.

La délégation russe a constaté à maintes reprises une augmentation des activités militaires de l'Alliance de l'Atlantique Nord sur toute la longueur de nos frontières ainsi qu'une intensification des activités d'entraînement opérationnel des troupes de l'OTAN et des activités de reconnaissance, notamment l'utilisation d'aéronefs et de véhicules aériens sans pilote équipés des technologies les plus récentes pour surveiller la situation sur les zones terrestres et maritimes et faciliter l'observation du territoire russe. Il est révélateur que le plus grand nombre de vols de reconnaissance à proximité de la péninsule de Crimée soit enregistré lorsque les navires des pays membres de l'OTAN se trouvent dans les eaux de la mer Noire et lorsque l'Alliance mène des exercices militaires dans la région.

Selon les dirigeants militaires russes, la situation dans la zone stratégique occidentale est caractérisée par des menaces militaires croissantes. Le volume des vols stratégiques effectués par l'armée de l'air des États-Unis a quadruplé depuis 2014. Des navires de l'OTAN équipés de systèmes de missiles guidés entrent régulièrement dans la mer Baltique près de la région de Kaliningrad. Il est de notoriété publique que les pays occidentaux préparent le plus grand exercice militaire en Europe depuis 30 ans, impliquant 40 000 militaires.

Compte tenu de ces faits, on peut légitimement se demander qui se livre réellement à des manœuvres belliqueuses et à quelles frontières.

Nous constatons avec regret que les activités de nos collègues occidentaux visent à saper le système de sécurité régional. Tous ces facteurs sont pris en considération dans notre

planification militaire. Nous nous réservons le droit de prendre des mesures appropriées dans le but de garantir la sécurité nationale de la Fédération de Russie.

Nous attendons de nos estimés collègues qu'ils entendent et prennent pleinement en compte notre position sur la question qu'ils ont soulevée et sur laquelle nous n'avons pas l'intention de revenir.

En outre, nous notons que les opinions subjectives exprimées aujourd'hui au sujet de la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) au titre du Document de Vienne 2011 sont dénuées de tout fondement et incorrectes. Nous nous trouvons dans une situation paradoxale où des États participants qui sont situés sur un autre continent et qui sont connus pour n'avoir pas accepté une seule visite d'inspection ou d'évaluation sur leur territoire dans toute l'histoire du Document de Vienne considèrent qu'ils sont en droit de saisir toute occasion qui se présente pour faire des commentaires ou des recommandations à d'autres États. Il convient de rappeler que le territoire de l'un des États participants qui se sont exprimés aujourd'hui n'est pas du tout couvert par les MDCS paneuropéennes. Nous pensons que, dans ces circonstances, rien n'autorise nos estimés collègues américains et canadiens à faire les commentaires que nous avons entendus aujourd'hui.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que cette déclaration soit jointe au journal de ce jour.